



**HAL**  
open science

## Education et culture à Meaux et à Provins du XIIe au XIVe siècle.

Mickaël Wilmart

► **To cite this version:**

Mickaël Wilmart. Education et culture à Meaux et à Provins du XIIe au XIVe siècle.. L'éducation en Brie à travers les siècles. Colloque de Meaux., Nov 2000, Meaux, France. pp.39-53. halshs-00750303

**HAL Id: halshs-00750303**

**<https://shs.hal.science/halshs-00750303>**

Submitted on 9 Nov 2012

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Éducation et culture à Meaux et à Provins du XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle. Tentative d'approche**

*Mickaël Wilmart*

Si l'histoire de l'enfance au Moyen Age est de mieux en mieux connue<sup>1</sup>, mettre l'enfant au centre d'une étude nécessite un corpus documentaire approprié que l'état lacunaire des sources briardes ne permet pas<sup>2</sup>. Cette approche de l'éducation à Meaux et à Provins du XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle ne peut donc porter que sur les structures d'enseignement proposées aux populations des deux cités.

Le choix d'une étude comparative n'est pas anodin. Aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, Meaux est au centre d'une lutte d'influence entre ses évêques, proches du roi, et les comtes de Champagne<sup>3</sup>. A cette même époque, ces derniers sont les seuls maîtres de Provins qui fait alors figure de deuxième capitale du comté. Dans ces deux villes, les institutions communales se caractérisent par leur faiblesse. A Meaux, les droits favorables aux bourgeois sont des plus restreints<sup>4</sup> tandis qu'à Provins, les treize échevins sont nommés par le comte<sup>5</sup> qui conserve un fort droit de regard sur l'administration provinoise. Dans la pratique, le pouvoir politique est donc entre les mains des comtes et des évêques (pour Meaux).

Choisir Meaux et Provins comme objet de cette étude, c'est tenter de comprendre quelle place a pu avoir le contrôle de la scolarité et de la culture dans la politique des comtes de Champagne. Deux éléments concrets sont alors à prendre en compte : l'état des structures d'enseignement et, sa conséquence, la vie intellectuelle de ces deux villes.

---

<sup>1</sup> Pour une synthèse sur l'historiographie récente : P.-A. Sigal, « L'histoire de l'enfant au Moyen Age : une recherche en plein essor », *Histoire de l'Éducation*, n° 81, janv. 1999, p. 3-21.

<sup>2</sup> Sur les sources provinoises, on consultera : V. Terasse, *La commune de Provins (1152-1355). Histoire institutionnelle, administrative et sociale*, thèse de l'EHESS sous la dir. de P. Braustein, 2000, p. 533-537. Pour Meaux, voir M. Wilmart, *La Société urbaine à Meaux à la fin du Moyen Age. Sources et perspectives de recherche*, mémoire de DEA sous la dir. d'E. Crouzet-Pavan, Université de Paris IV, 2002.

<sup>3</sup> Pour Michel Bur, le comte de Champagne met un véritable « acharnement [...] à ruiner l'évêque de Meaux ». (M. Bur, « Rôle et Place de la Champagne dans le royaume de France au temps de Philippe Auguste », in *La France de Philippe Auguste. Le temps des mutations*, Paris, 1982, p. 237-254).

<sup>4</sup> M. Wilmart, « Les débuts de la commune de Meaux (1179-1184) », *Bulletin de la Société Littéraire et Historique de la Brie*, 2000, p. 108-130.

<sup>5</sup> M. Veissière (dir.), *Histoire de Provins et du Provinois*, Toulouse, 1988, p. 114.

## Les structures d'enseignement

Siège épiscopal, ville de foires, Meaux et Provins se doivent de posséder les écoles nécessaires à la formation intellectuelle de certaines catégories sociales dont les membres exercent une influence sur les affaires des deux cités. Ces écoles, tenues par des clercs, sont contrôlées par les autorités religieuses de la ville, le chapitre cathédral à Meaux et la collégiale Saint-Quiriace à Provins. La seule intervention officielle des laïcs a lieu lors d'une éventuelle fondation, comme celle de Jean Rose à Meaux en 1356.

### *Les écoles de Meaux et le chapitre cathédral*

Compte tenu des destructions d'archives, l'état des écoles monastiques de Meaux du XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle demeure inconnu<sup>6</sup>. Il convient donc de les écarter de cette étude pour s'attarder plus longuement sur les écoles séculières.

La première école de la ville est bien sûr l'école cathédrale dont la réputation à la fin du XI<sup>e</sup> siècle y attire Foulcoie de Beauvais, formé à Reims<sup>7</sup>. La présence d'un *Meldensis scholasticus* au XII<sup>e</sup> siècle est d'ailleurs avérée par le procès à la cour de Rome d'un chanoine avec un certain Pierre, pour insultes et violences<sup>8</sup>. Le maître d'école jouit alors d'un droit d'immunité<sup>9</sup>. D'après dom Toussaints Du Plessis, la maîtrise des enfants de chœur de la cathédrale<sup>10</sup> apparaît au cours de la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle, ce qui, si on suit la chronologie établie par Patrick Demouy<sup>11</sup>, pourrait montrer le dynamisme intellectuel de Meaux à cette époque.

---

<sup>6</sup> Au XI<sup>e</sup> siècle, l'abbé de Saint-Faron, Gaufrroi, dresse un catalogue des livres de l'abbaye, aujourd'hui perdu. Ces livres sont sans doute destinés à l'instruction des novices (B. Aspinwall, *Les écoles épiscopales monastiques de l'ancienne province ecclésiastique de Sens du VI<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1904, p. 51). L'école de Sainte-Céline, fondée en 868 par Hildegaire (Cf la communication de Jean-Pierre Laporte dans le même volume) subsiste au moins jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle comme en témoigne la mention de *Stephanus, magister* de Sainte-Céline en 1248 dans le cartulaire du chapitre cathédral (Médiathèque Luxembourg de Meaux, ms 64, p. 132).

<sup>7</sup> C. Dereine, « Foulcoie de Beauvais », *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastiques*, t. XVII, Paris, 1971, col. 1296-1299.

<sup>8</sup> *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, t. XV, p. 455-456 : *Ad Sugerium, abbatem S. Dionysii*.

<sup>9</sup> *Ibid.*, t. XV, p. 516 : *Joannis cardinalis S. Mariae-Novae, ad Sugerium*.

<sup>10</sup> L'étude du financement de cette maîtrise pourrait être envisagée pour le XIV<sup>e</sup> siècle. Les archives départementales de Seine-et-Marne conservent, en effet, un rouleau de 12 mètres contenant les comptes des enfants de chœur de 1339-1340 (21 G 22).

<sup>11</sup> P. Demouy, « Les *pueri chori* de Notre-Dame de Reims. Contribution à l'histoire des clergeons au Moyen Age », in *Le clergé séculier au Moyen Age. XXII<sup>e</sup> congrès de la S.H.M.E.S. (Amiens, juin 1991)*, Paris, 1993, p. 133-149.

En 1147, Manassès II de Cornillon accorde à Adam la maîtrise des enfants de chœur<sup>12</sup>. Or, à Amiens, Chartres et Tournai, la création de cette maîtrise ne date que de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle et de la seconde moitié à Reims, Angers et Laon<sup>13</sup>. Le mauriste a-t-il confondu le maître des enfants de chœur avec le maître de l'école cathédrale ? La pièce justificative, dont le texte est très largement tronqué, mentionne juste un *magister* sans autre précision. Mais il est possible que les extraits manquants du texte indiquent sa fonction auprès des enfants de chœur<sup>14</sup>. Manassès accorde au *magister* le privilège de nommer aux écoles de la ville. Celui-ci conserve ce droit jusqu'en 1201.

La documentation concernant les autres écoles de la ville est extrêmement lacunaire. L'enseignement y est sans doute réservé aux seuls garçons car il faut attendre 1449 pour voir une femme, Perrette la Hereche, autorisée à ouvrir une école pour les jeunes filles de Meaux et à faire office de maîtresse<sup>15</sup>.

La nomination des maîtres d'école est attribuée au chancelier lors de la création de cette dignité en 1201<sup>16</sup>. Outre ce droit d'instituer à la maîtrise et aux écoles, le chancelier est tenu de lire des leçons certains jours<sup>17</sup>. Ses décisions concernant la vie scolaire de la ville restent tout de même subordonnées au contrôle de l'évêque qui peut donc jouer le rôle de moteur de la vie intellectuelle meloise.

Au cours de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, le dynamisme des écoles de Meaux connaît sans doute un ralentissement. En effet, le succès des écoles cathédrales du XII<sup>e</sup> siècle provoque, dans les principaux centres, de lourds problèmes de subsistances, de logement et d'ordre public. Dans les dernières années de ce siècle, des mesures sont prises visant à garantir aux étudiants toujours plus nombreux un logement stable et peu onéreux<sup>18</sup>. Or, dans ce mouvement d'aides aux écoliers, la cité épiscopale de Meaux prend un retard certain. Il faut attendre décembre 1247 pour que le chancelier décide de leur accorder une maison pour les loger<sup>19</sup>.

---

<sup>12</sup> T. Du Plessis, *Histoire de l'Eglise de Meaux*, t. I, Paris, 1731, p. 102 et *Ibid.*, t. II, pièce XXXVI (extraits de la confirmation du pape Adrien IV).

<sup>13</sup> P. Demouy, art. cit., p. 139-140.

<sup>14</sup> Il est également possible que cette précocité meloise soit le fruit d'un problème de sources pour les autres villes et que la première mention retrouvée de la maîtrise soit bien postérieure à sa fondation.

<sup>15</sup> Arch. dép. 77, G 40, p. 66.

<sup>16</sup> T. Du Plessis, *op. cit.*, t. II, pièce CIC. De nombreuses traces de procès entre le chancelier et des maîtres exerçant sans son autorisation ont été conservées pour le XV<sup>e</sup> siècle. Ainsi en 1416, Guillaume Pinot, maître écrivain à Meaux, prétendait tenir école sans l'approbation du chancelier (Arch. dép. 77, G 40, p. 66).

<sup>17</sup> T. Du Plessis, *op. cit.*, t. I, p. 102.

<sup>18</sup> J. Verger, *Cultures, enseignement et société en Occident aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles*, Rennes, 1999, p. 109-110.

<sup>19</sup> Arch. dép. 77, G 40, p. 103.

Jusqu'à la moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, la vie scolaire à Meaux ne semble pas connaître de grands changements. En 1353, on fonde l'office de théologal<sup>20</sup>. Celui-ci est chargé de donner trois fois par semaine des leçons de théologie. Il s'engage également à prêcher tous les dimanches et jours de fêtes.

### *Le privilège de Saint-Quiriace de Provins*

A Provins, la situation est très différente de Meaux. D'une part, la ville n'est pas une cité épiscopale. D'autre part, l'archevêque dont elle dépend siège à Sens, c'est-à-dire en dehors du comté de Champagne. Théoriquement, au XII<sup>e</sup> siècle, alors que le comté de Champagne se forme face au domaine royal, les écoles de Provins sont sous la dépendance d'un prélat généralement fidèle au roi<sup>21</sup>. On voit très bien les causes du problème qui se pose à Henri I dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle : le contrôle des écoles de sa deuxième capitale lui échappe<sup>22</sup>.

C'est l'accession de son frère à l'archevêché de Sens en 1168 qui va permettre au comte une reprise en main de ces structures d'enseignement. Depuis 1157, Henri I s'efforce de réformer la collégiale Saint-Quiriace de Provins et de mettre en place un véritable chapitre comtal<sup>23</sup>. Peu après son arrivée, l'archevêque Guillaume de Champagne décide que personne ne pourra ouvrir d'école dans la ville sans l'autorisation du chantre de Saint-Quiriace<sup>24</sup>. Le 8 juin 1176, le pape Alexandre III confirme ce droit de scolarité<sup>25</sup>. Le comte étend alors ce privilège à toute la châtelainie de Provins. De plus, il s'engage à affranchir tous ceux qui recevront du chantre l'autorisation d'ouvrir une école<sup>26</sup>.

Vingt ans plus tard, les droits des chanoines sont contestés. Le nouvel archevêque de Sens, Michel de Corbeil, donne à la collégiale Notre-Dame du Val un droit de regard sur certaines écoles de Provins<sup>27</sup>. Après protestation de Mathieu, chantre de Saint-Quiriace, et enquête auprès de Guillaume de Champagne, ces dispositions sont annulées en faveur du chapitre comtal. Cet incident est-il le fruit d'une ignorance de Michel de Corbeil, comme le pense

---

<sup>20</sup> T. Du Plessis, *op. cit.*, t. II, pièce CDLXXXIX.

<sup>21</sup> M. Pacaut, *Louis VII et les élections épiscopales dans le royaume de France*, Paris, 1957, p. 64.

<sup>22</sup> A Troyes, l'évêché est sous influence comtale.

<sup>23</sup> M. Veissière, *Une communauté canoniale au Moyen Age : Saint-Quiriace de Provins (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)*, Provins, 1961.

<sup>24</sup> *Ibid.*, charte 30.

<sup>25</sup> *Ibid.*, charte 31.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 90-91.

<sup>27</sup> *Ibid.*, p. 140.

Michel Veissière, ou résulte-t-il de la volonté de l'archevêque de mettre à mal les droits du comte ?

La question mérite d'être posée car le lien entre les Thibaudiens et les écoles de Provins est réel. Outre le privilège accordé aux chanoines les plus proches du comte, les bâtiments abritant les écoles de grammaire appartiennent à ce seigneur. En 1259, cent sous sont ainsi payés au comte *de domo scola*<sup>28</sup>. En 1287, après le rattachement du comté au domaine capétien, les comptes royaux pour la terre de Champagne indiquent encore : *dou loyer de l'escole de grammaire, par demi an XLV s*<sup>29</sup>.

Si à Meaux, les écoles sont sous le contrôle des autorités religieuses (évêque / chapitre), à Provins, tout en continuant d'être tenues par des religieux, les écoles subissent l'influence d'une autorité seigneuriale laïque : le comte.

### *Une fondation d'école à Meaux en 1356*

Pour l'époque médiévale, on ne conserve la trace à Meaux et à Provins que d'un seul fondateur laïque d'école : Jean Rose.

Bourgeois de Meaux, Jean Rose a hérité une solide fortune que sa famille a accumulé en plusieurs générations d'activités drapantes et marchandes. En 1331, il fonde la chapelle du Saint-Sacrement dans la cathédrale Saint-Etienne et y fixe le lieu de sa sépulture. Mais Jean Rose reste surtout connu pour la fondation d'un hôpital à l'entrée ouest de la ville<sup>30</sup>.

En 1356, il achète à l'évêque un terrain où il bâtit un établissement destiné à l'accueil de vingt-cinq aveugles des deux sexes et de douze pauvres passants. Il y ajoute également la création d'une école pour dix enfants habiles à apprendre. Ces enfants doivent être choisis parmi les enfants de la cité. S'ils ne peuvent y être trouvés, le choix doit se porter sur ceux des villages et bourgs des environs<sup>31</sup>. Le gouvernement de l'hôpital, sur le modèle de l'Hôtel-Dieu de Paris, est confié à deux prêtres de l'ordre de Saint-Augustin<sup>32</sup>.

Cette fondation s'inscrit dans le mouvement du nombre croissant de fondations d'école au XIV<sup>e</sup> siècle<sup>33</sup>. Le geste est alors devenu une forme ostentatoire de charité. Les fondateurs ont

---

<sup>28</sup> A. Longnon, *Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie*, t. III, Paris, 1914, p. 19.

<sup>29</sup> *Ibid.*, t. III, p. 40.

<sup>30</sup> On trouve des renseignements sur Jean Rose dans tous les ouvrages généraux sur l'histoire de Meaux. Malheureusement, aucun des historiens meltois n'est allé directement aux sources, accumulant sur ce personnage toute une série d'erreurs et de lieux communs, et le transformant en véritable héros de la ville.

<sup>31</sup> Méd. Meaux, ms 88, p. 488.

<sup>32</sup> T. Du Plessis, *op. cit.*, t. I, p. 271.

<sup>33</sup> H. Martin, B. Merdrignac, *Culture et société dans l'Occident médiéval*, Paris, 1999, p. 256-258.

le dessein de briller par leur générosité dans leur diocèse<sup>34</sup>, mais également de permettre l'accession de leurs compatriotes à l'université. Sur ce dernier point, les résultats de l'école de l'hôpital sont invérifiables mais il faut noter une volonté de sélection dès le choix des enfants qui pourront venir y apprendre.

Cette fondation pose une autre question sur l'évolution de l'enseignement à Meaux. Aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, la mise en place de ses structures se fait peu à peu, dans le sens d'une marche progressive sans qu'on puisse y distinguer des changements brutaux ou des ralentissements. Après une longue stagnation, une accélération se produit au cours des années 1350. En 1353, l'office de théologal est érigé par une bulle du pape Innocent VI. En 1356, Jean Rose fonde une nouvelle école. Or, ces deux événements se déroulent sous l'épiscopat d'un même homme : Philippe de Vitry. L'inventeur de l'*Ars Nova* et ami de Pétrarque peut-il être à l'origine de ces deux avancées dans l'histoire meldoise de l'enseignement ? Après tout, n'est-ce pas lui qui vend à Jean Rose le terrain pour bâtir l'hôpital ? Dès lors, il convient de s'interroger sur l'influence possible d'un évêque savant, à l'aura exceptionnelle, sur la vie intellectuelle de son diocèse. Aussi, si un déséquilibre existe entre Meaux et Provins au point de vue culturel, comme nous allons le voir, peut-être faut-il admettre l'idée que le rôle de Meaux décline au XIII<sup>e</sup> siècle, faute de personnalité forte à la tête de l'évêché ?

## **La formation et la vie intellectuelle à Meaux et Provins : bilan d'un déséquilibre**

Faute de témoignages plus précis sur ces écoles de Meaux et Provins, un bilan des résultats de ces institutions ne peut être dressé directement. Par contre, l'étude de la vie intellectuelle dans ces deux villes permet de saisir l'atmosphère plus ou moins érudite dans laquelle évoluent les écoliers. La connaissance des savants présents dans la ville (et qui peuvent éventuellement y donner des cours) et des enjeux de la formation de lettrés en vue d'un développement de l'administration est nécessaire pour la comparaison entre les deux cités de la Champagne occidentale.

---

<sup>34</sup> A ce titre, la fondation de Jean Rose est une réussite. Au XVI<sup>e</sup>, une chapelle est construite pour l'hôpital et les armes du bourgeois, ainsi que la date de sa fondation sont sculptées au dessus du portail. De plus, en 1846, la municipalité a donné son nom à l'une des principales artères de la ville après avoir voulu lui ériger une statue.

### *Les comtes de Champagne, protecteurs des lettres*

Au début du XII<sup>e</sup> siècle, Meaux possède assurément une réelle vitalité intellectuelle. A la fin du XI<sup>e</sup> siècle, son archidiacre, Foulcoie de Beauvais, est en contact avec de grands personnages, tels Grégoire VII ou Hugues de Die, ainsi qu'avec les écoles de Paris et de Reims<sup>35</sup>. Vers 1070, il rédige une paraphrase en vers de l'Ancien et du Nouveau Testament intitulé *De Nuptiis Christis et Ecclesiae*<sup>36</sup>. Quant aux évêques de Meaux, ils fréquentent les intellectuels du temps. Gautier de Chambly et son neveu Manassès I de Cornillon entretiennent une correspondance avec Yves de Chartres<sup>37</sup>. Leur successeur Burchard est un protégé de Bernard de Clairvaux<sup>38</sup>. Enfin, Manassès II, ami de Suger, fait venir à Meaux des chanoines de Saint-Victor de Paris, centre culturel reconnu, dans le but de réformer une abbaye (Notre-Dame de Chaage)<sup>39</sup>. De son côté, le comte de Champagne accueille, lors de sa fuite, Pierre Abélard à Provins<sup>40</sup> où l'exilé a d'ailleurs donné quelques cours avant de rejoindre Troyes<sup>41</sup>.

Après la mort de Manassès II, et jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, les évêques de Meaux n'apparaissent plus dans le monde intellectuel à l'exception d'Anseau<sup>42</sup>. Pourtant, en siégeant à proximité de Paris, ils auraient pu essayer de s'imposer sur la scène parisienne alors en plein développement. En fait, à partir de 1160 et jusque vers 1230, les prélats sont accaparés par leur lutte contre un comte de Champagne qui tente d'imposer sa seule autorité. Meaux,

---

<sup>35</sup> Sur les relations de Foulcoie de Beauvais : M. L. Colker, « Fulcoii Belvacensis Epistulae », *Traditio*, t. X, 1954, p. 191-273 et A. Boutémy, « Essai de chronologie des poésies de Foulcoie de Beauvais », *Annuaire de l'Institut de Philologie et d'Histoire orientales et slaves*, t. XI, 1951, p. 79-96.

<sup>36</sup> M. I. J. Rousseau (éd.), *Fulcoii Belvacensis Utriusque de nuptiis Christi et Ecclesiae*, Washington, 1960.

<sup>37</sup> L. Merlet (éd.), *Les lettres de saint Yves, évêque de Chartres*, Chartres, 1885, lettres XIV, LXXII et CCLII. Sur les relations entre ces deux évêques et Yves de Chartres, voir aussi : M. Wilmart, *La noblesse de la région de Meaux au Moyen Age : les Cornillon (fin XI<sup>e</sup>-début XV<sup>e</sup> siècles)*, mémoire de maîtrise sous la dir. d'E. Crouzet-Pavan, Université Paris IV, juin 2000, p. 22-24.

<sup>38</sup> *Les lettres de saint Bernard*, Paris, 1702, lettre XXII.

<sup>39</sup> T. Du Plessis, *op. cit.*, t. I, p. 141-142. Il faut parler de réforme et non de fondation en 1135. Sur cette mise au point, on lira : M. Wilmart, « Origine et réforme de l'abbaye Notre-Dame de Chaage (X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s.) », *Bulletin de la Société Littéraire et Historique de la Brie*, 2002, p. 53-64.

<sup>40</sup> Pierre Abélard, *Historia Calamitatum*, éd. par J. Monfrin, Paris, 1962. Une étude fautive du XIX<sup>e</sup> siècle a laissé croire jusque très récemment qu'Abélard avait tenu une école à Maisoncelles en Brie à une dizaine de kilomètres de Meaux (G. Du Chaffault, *Mesoncelles-en-Brie, (dépendance de l'abbaye de Saint-Denis), Abeilard et Héloïse*, Paris, 1894). Tous les spécialistes d'Abélard s'accordent pour situer son école champenoise près de Nogent-sur-Seine (M. Clanchy, *Abélard*, Paris, 2000, p. 284).

<sup>41</sup> Notons ici la signification politique de l'accueil d'un intellectuel en fuite comme Pierre Abélard, poursuivi par l'abbé de Saint-Denis proche du roi alors que les rapports entre le capétien et son vassal champenois sont des plus tendus.

<sup>42</sup> A. Vernet, « La littérature latine au temps de Philippe Auguste », in *La France de Philippe Auguste. Le temps des mutations*, sous la dir. de R.-H. Bautier, Paris, 1980, p. 793-813.



troisième ville du comté, s'efface alors face à la cour littéraire mise en place par Henri I et sa femme Marie<sup>43</sup>.

Assimiler cour littéraire et poésie courtoise serait ici trop réducteur. Le comte et ses chevaliers attendent des lettrés accueillis dans leur entourage que ces derniers leur offrent l'accès à une culture et un savoir<sup>44</sup>. Chrétien de Troyes ne dit-il pas que « tout homme, s'il veut être raisonnable, doit à tout moment penser et s'appliquer à bien dire et à bien enseigner<sup>45</sup> »

? Aussi l'activité intellectuelle de Troyes et Provins (les deux villes de la cour de Champagne) est encouragée par Henri et Marie de Champagne. Chrétien de Troyes s'attaque à la traduction en français des commandements d'Ovide<sup>46</sup>. Même pour une œuvre plus légère comme *Cligès*, il part consulter des livres à la bibliothèque de Saint-Pierre de Beauvais<sup>47</sup>. Nicolas de Montieramey, ancien secrétaire de saint Bernard, compose lettres et sermons qu'il dédie à Henri I<sup>48</sup>. Pierre de Celle rédige un traité de la vie monastique dont la dédicace est adressée au même comte<sup>49</sup>. Etienne d'Alinera, qui participe en 1148 à la querelle entre Bernard de Clairvaux et Gilbert de la Porée, est accueilli au sein du chapitre de Saint-Quiriace avant de devenir chancelier du comte en 1176<sup>50</sup>. Un peu plus tard, un auteur anonyme, membre de la cour, paraphrase le psaume 41 dans une œuvre intitulée *Eructavit*<sup>51</sup>. En 1192, la comtesse Marie commande à Evrat une traduction en vers de la Genèse qui ne sera pas achevée malgré la rédaction de vingt mille vers jusqu'en 1198<sup>52</sup>. Cette dernière œuvre laisse apparaître le dessein des comtes de Champagne protecteurs des lettres. D'une part, l'ampleur du travail commandé fait de la cour champenoise un centre intellectuel brillant dont la gloire rejaillit sur son seigneur. D'autre part, l'œuvre sert une certaine propagande puisque des louanges à Henri I, Marie et Thibaud III sont intercalées entre les commentaires et gloses bibliques. L'émulation est telle que des seigneurs locaux comme Gace Brûlé<sup>53</sup> ou Geoffroy de Villehardouin<sup>54</sup> s'essaient aux lettres.

---

<sup>43</sup> Sur la cour littéraire de Champagne : J. F. Benton, « The court of Champagne as a literay center », *Speculum*, vol. XXXVI, oct. 1961, p. 551-591.

<sup>44</sup> H. Martin, B. Merdrignac, *op. cit.*, p. 210.

<sup>45</sup> *Erec et Enide*, v. 10-13 (trad. J. M. Fritz dans Chrétien de Troyes, *Romans*, Paris, 1994).

<sup>46</sup> *Cligès*, v. 2-3.

<sup>47</sup> *Ibid.*, v. 20-22.

<sup>48</sup> J. F. Benton, art. cit., p. 555-557.

<sup>49</sup> *Ibid.*, p. 557-558.

<sup>50</sup> *Ibid.*, p. 558-560.

<sup>51</sup> *Ibid.*, p. 566.

<sup>52</sup> *Ibid.*, p. 563-566.

<sup>53</sup> *Ibid.*, p. 566-567.

<sup>54</sup> *Ibid.*, p. 560.

Trente ans plus tard, Thibaud IV réunit de nouveau une cour littéraire dont il n'est plus seulement le mécène mais l'acteur, devenant le maître du chant courtois, régnant sur l'art comme il règne sur ses terres<sup>55</sup>. Cet intérêt pour la culture et la vie intellectuelle entre assurément dans la politique d'affirmation d'un pouvoir indépendant menée par les comtes de Champagne sur leurs terres. En effet, les cours de Provins et de Troyes apparaissent, certes à leur propre échelle, comme la réponse champenoise aux centres intellectuels du domaine royal dans lequel se concentrent les plus grandes écoles. Meaux, située sur le domaine des Thibaudiens mais tournée vers le domaine royal se retrouve ainsi isolée entre Paris et Provins car dans l'incapacité, d'une part, de se détacher des comtes dont les vassaux protègent la cité et, d'autre part, de se réconcilier avec eux, les intérêts de l'évêque étant trop divergents de ceux du champenois. Cette mésentente pousse d'ailleurs Henri I à agir contre le prélat sur le plan politique avec la commune mais aussi sur le plan de la maîtrise de l'écrit.

### *La formation du scribe communal de Meaux : un enjeu politique*

En 1179, Henri I accorde aux bourgeois de Meaux une charte communale. Octroyée en l'absence de l'évêque Simon de Lizy alors au troisième concile de Latran, elle vise à atteindre le pouvoir temporel épiscopal en accordant des droits restreints mais gênants aux habitants<sup>56</sup>. L'importance de la maîtrise de l'écrit par le comte apparaît ici flagrante. Désirant que les actes de la commune soient établis selon les règles de sa chancellerie, il ordonne que son chancelier fournisse les scribes de la commune<sup>57</sup>. Il semble qu'il devait tenir à cet article car il ajoute que si le scribe ne plait pas aux échevins, un autre leur sera donné, toujours par son chancelier. Ainsi, la commune ne peut établir ses actes (et donc fonctionner) sans l'administration comtale.

Or, la principale chancellerie de la ville est celle de l'évêque. Dès lors, il semble que le comte agit ici contre la place culturelle tenue par le prélat dans Meaux. En donnant un scribe à la commune, le comte la rend indépendante des autorités diocésaines dans son fonctionnement écrit. Michel Bur fait remarquer que le vocabulaire institutionnel utilisé dans les chartes

---

<sup>55</sup> H.-H. S. Râkel, « Le chant du roi, le roi du chant. L'invention mélodique chez Thibaut de Champagne », in Y. Bellenger, D. Quéruel (dir.), *Thibaut de Champagne, prince et poète au XIII<sup>e</sup> siècle*, Lyon, 1987, p. 57-64.

<sup>56</sup> M. Wilmart, « Les débuts de la commune... », p. 115-119..

<sup>57</sup> « *Scriptorem dabit Cancellarius Communie, qui si doneux non videbitur Majori et Scabinis, ad consillium eorum ponet elium* » (G. Gassies, *Les chartes de la commune de Meaux*, Meaux, 1900, p. 21).

épiscopales de Meaux et dans celles des comtes est différent<sup>58</sup>. De plus, Yugi Kawaguchi a démontré que le dialecte de Troyes (où se trouve l'administration comtale) est légèrement différent de celui de Meaux, la frontière linguistique passant aux environs de Provins au XIII<sup>e</sup> siècle<sup>59</sup>. Le scribe écrira donc "à la troyenne" et la rédaction des actes communaux se distinguera de celles des actes épiscopaux. En 1230, cette clause ne se retrouve ni dans la charte de Provins, ni dans celle de Troyes. Il apparaît bien que le comte met en place une politique culturelle spéciale à la cité meldoise visant à imposer sa conception de l'écrit face à celle de l'évêque sans doute jugée trop proche de celle du domaine royal.

Toutefois on ne peut expliquer le déséquilibre culturel entre Meaux et Provins uniquement par la politique menée par le comte. D'autres disparités existent, notamment dans le domaine économique.

### *Une origine économique du déséquilibre ? L'exemple des écoles juives*

Les comtes de Champagne sont maîtres de foires très développées à Troyes, Provins et Lagny. A cause du conflit persistant avec l'évêque, ils ont laissé délibérément Meaux en dehors du cycle annuel des foires<sup>60</sup>, créant un déséquilibre économique entre ces villes. Or, comme on vient de le voir, ce déséquilibre se retrouve dans le domaine intellectuel. Peut-on chercher une corrélation entre richesse économique et dynamisme intellectuel ? Le cas des juifs, communauté dont l'essor est, au Moyen Age, lié à la vie économique urbaine, apporte peut-être une première réponse dans la mesure où ni le comte, ni l'évêque n'influent sur leurs écoles.

Ils convient de rappeler tout d'abord le statut des juifs dans les villes champenoises. A Troyes et Provins, après la mise en place des institutions communales, le comte de Champagne se réserve la justice des juifs, au même titre que celle de ses clercs, vassaux et chevaliers<sup>61</sup>. La communauté juive fait partie intégrante du fonctionnement des foires. Ses membres y pratiquent à la fois le commerce de l'argent et celui des marchandises<sup>62</sup>. Concernant l'usure, en dehors des foires, les juifs ont pour client les comtes de Champagne mais aussi parfois la

---

<sup>58</sup> M. Bur, « Meaux dans l'histoire de la Champagne du X<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle », *Revue de la Société d'Histoire et d'Art de la Brie et du Pays de Meaux*, n° 28, 1977, p. 103-113.

<sup>59</sup> Y. Kawaguchi, « Frontière linguistique de la Champagne occidentale au XIII<sup>e</sup> siècle », in *Revue de Linguistique romane*, t. 59, 1995, p. 117-130.

<sup>60</sup> M. Bur, « Meaux... », p. 111.

<sup>61</sup> F. Bourquelot, *Histoire de Provins*, t. I, Provins, 1839, p. 201 et E. Chapin, *Les villes de foires de Champagne des origines au début du XIV<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1937, p. 165.

<sup>62</sup> F. Bourquelot, *Etudes sur les foires de Champagne, sur la nature, l'étendue et les règles du commerce qui s'y faisait aux XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles*, t. II, Paris, 1865, p. 156.

commune comme à Provins en 1222<sup>63</sup>. A Meaux, leur statut est moins bien connu, mais on sait qu'il y existait un quartier de la Juiverie<sup>64</sup>.

Les communautés juives étant fortement alphabétisées<sup>65</sup>, il est certain que Meaux et Provins possédaient chacune une école juive. L'identification des savants issus de ces établissements rend compte de la vitalité intellectuelle de ces deux communautés.

Meaux est la ville natale de Yehiel ben Joseph, célèbre talmudiste<sup>66</sup>. En 1240, il se fait remarquer lors de la controverse du Talmud, organisée par Louis IX à Paris, au cours de laquelle il semble avoir été le meilleur orateur et le plus éminent représentant du Judaïsme. Mais Yehiel, s'il a suivi sa première scolarité à Meaux, vient finir ses études à Paris. On ne peut donc pas attribuer sa science à l'école meldeuse.

Par contre, Provins, à l'instar de Troyes au XI<sup>e</sup> siècle<sup>67</sup>, est un centre talmudique important au début du XIII<sup>e</sup>. A la fin du XII<sup>e</sup> siècle, le poète liturgique Meïr ben Elia, fils d'un autre savant Elia ben Jude, vient de Paris pour s'installer à Provins. Son fils Jacob ben Meïr prend, un peu plus tard, la tête de l'école talmudique<sup>68</sup>. Ce seul personnage forme trois savants de grande renommée : Samuel ben Salomon Sire Morel<sup>69</sup> qui s'installe à Falaise, Isaac ben Moïse<sup>70</sup> qui part à Vienne et écrit *Or Zaru'a* et enfin l'auteur anonyme des Tosafot<sup>71</sup> sur le *Halekhat* d'Alfosi<sup>72</sup> qui constituent le manuscrit hébreu numéro 311 de la Bibliothèque Nationale de France. Les sources rabbiniques ont encore conservé le souvenir de plusieurs discussions scientifiques qui se sont déroulées à Provins<sup>73</sup>.

La disparité entre les deux communautés de Meaux et Provins est sans aucun doute d'origine économique. On peut alors se demander si la politique économique des comtes de Champagne consistant à privilégier Provins à Meaux n'a pas eu pour conséquence d'accentuer le fossé intellectuel entre ces deux villes en parallèle de sa propre politique culturelle.

---

<sup>63</sup> *Ibid.*, p. 159-160.

<sup>64</sup> T. Du Plessis, *op. cit.*, t. I, p. 163.

<sup>65</sup> C. Beaune, *Education et cultures du début du XII<sup>e</sup> au milieu du XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1999, p. 311.

<sup>66</sup> H. Gross, *Gallia Judaïca. Dictionnaire géographique de la France d'après les sources rabbiniques*, Paris, 1897, p. 340-342.

<sup>67</sup> L'enseignement de Salomon ben Isaac y attire des étudiants venant de divers pays dont la Russie (C. Beaune, *op. cit.*, p. 312).

<sup>68</sup> H. Gross, *op. cit.*, p. 493-495.

<sup>69</sup> « Samuel ben Salomon of Falaise », *Encyclopedia Judaïca*, t. XIV, Jérusalem, 1971, col. 814.

<sup>70</sup> « Isaac ben Moses of Vienna », *Ibid.*, t. IX, col. 25-27.

<sup>71</sup> Commentaires portant sur les traités du Talmud.

<sup>72</sup> Isaac ben Jacob Alfosi (1013-1103), talmudiste et codificateur, joua un rôle important dans le transfert de l'érudition juive de Babylonie en Espagne. Son œuvre maîtresse est le *Séfer ha-halekhat* qui est un livre de décisions juridiques (*Ibid.*, t. II, col. 600-604).

<sup>73</sup> H. Gross, *op. cit.*, p. 495.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, les renseignements manquent pour Provins mais il est probable que le rattachement du comté de Champagne au domaine royal, et donc la fin de la cour comtale, et le déclin des foires provoquent une désertion de la ville par le monde intellectuel attiré jusque là par les Thibaudiens. Notons tout de même la rédaction d'une chronique par un chanoine de Saint-Quiriace<sup>74</sup>. A Meaux, la cité voit l'arrivée sur le siège épiscopal de savants comme le théologien Durand de Saint-Pourçain ou encore Philippe de Vitry. En 1313, Adam de la Cloche, abbé de Saint-Faron, rassemble une importante collection de manuscrits et en rédige un catalogue<sup>75</sup>...

Il apparait bien qu'à partir de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, la vie intellectuelle à Meaux connaît un déclin puis une stagnation. Or, cette période correspond à l'apogée des comtes de Champagne et pour les années 1160-1250 à la présence d'une cour littéraire à Troyes et à Provins. Par leur volonté de contrôler indirectement les écoles de Provins et la rédaction des actes de la commune de Meaux ainsi que par leur mécénat intellectuel, les comtes de Champagne ont montré clairement l'intérêt qu'ils portent à la maîtrise de l'écrit, qu'il soit administratif, littéraire ou scientifique. Faut-il pour autant leur attribuer l'effacement culturel de Meaux ? La chose serait trop simple. S'ils n'ont rien fait pour aider au maintien d'une vie scolaire et intellectuelle de haut niveau dans la cité épiscopale, la faute en incombe sans doute plus à la faiblesse économique de Meaux face à ses voisines florissantes que sont Provins et Lagny, ainsi qu'au déclin assez général des écoles cathédrales. La richesse provinoise attirait plus les maîtres savants que la petite ville enfermée sur elle-même autour de sa cathédrale, hésitante entre le domaine capétien et le comté de Champagne. De plus, l'absence de personnalités fortes et de grande renommée à la tête de l'évêché a certainement contribué à l'endormissement culturel de la cité.

Mickaël WILMART

---

<sup>74</sup> J. Mesqui, « Un document fondamental pour l'histoire de Provins et du chapitre Saint-Quiriace entre 1350 et 1411 : le livre Pelu (ms 220 de la bibliothèque municipale) », in *De l'histoire de la Brie à l'histoire des Réformes. Mélanges offerts au chanoine Michel Veisière*, Paris, 1993, p. 197-218. Cette chronique, reprise par les historiens des siècles suivants, demeure inédite.

<sup>75</sup> Méd. Meaux, ms 92, p. 83.